

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

OBJET : PROJET DE CESSION DU CHEMIN COMMUNAL, SIS CHEMIN DE LA CHAPELLE

Par arrêté n° ARR-2021-0174 en date du 18 février 2021, le Maire de Mougins a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de cession du chemin communal, sis chemin de la Chapelle pour une durée de 15 jours, du lundi 15 mars 2021 au lundi 29 mars 2021 inclus.

L'ancien chemin communal est un chemin rural, d'une superficie de 359 m², situé chemin de la Chapelle à Mougins, permettant notamment un accès au Canal du Loup, n'est plus utilisé et n'assure aujourd'hui plus ses fonctions de desserte. La Commune de Mougins a été sollicitée par certains propriétaires riverains dudit chemin, en vue de procéder à son acquisition. Il est donc dans l'intérêt de la Commune de mettre en œuvre la procédure prévue à l'article L.161-10 du Code Rural et de la Pêche Maritime, permettant la vente d'un chemin rural qui n'est plus affecté à l'usage du public après enquête par le Conseil Municipal.

A cet effet, Madame Claude COHEN a été désignée pour exercer les fonctions de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés à la Mairie de Mougins dans les locaux des Services Techniques – Service Juridique – 330, avenue de la Plaine, siège de l'enquête publique, du lundi 15 mars 2021 au lundi 29 mars 2021 inclus, les jours habituels d'ouverture au public, de 9h à 12h et de 14h à 16h.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique et consigner ses observations sur un registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

- Madame Claude COHEN
Commissaire Enquêteur (Projet de cession d'un chemin communal)
Mairie de Mougins – Service Juridique - 72, chemin de l'Horizon – CS 61000 -
06251 MOUGINS CEDEX
- Ou par courrier électronique à l'adresse suivante : juridique@villedemougins.com

Madame le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la Mairie de Mougins dans les locaux des Services Techniques – Service Juridique – 330, avenue de la Plaine, les :

- Lundi 15 mars 2021 de 14h à 16h,
- Lundi 29 mars 2021 de 14h à 16h.

L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur le Maire de Mougins – Service Juridique (Tél. : 04.92.92.58.48.).

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de la clôture de l'enquête pour transmettre à Monsieur le Maire de la Commune de Mougins l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé en Mairie, accompagné du registre d'enquête ainsi que son rapport accompagné de ses conclusions motivées.

A l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la Mairie de Mougins, dans les locaux des Services Techniques – Service Urbanisme – 330, avenue de la Plaine, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Au terme de l'enquête, la décision pouvant être adoptée est la cession du chemin communal sis chemin de la Chapelle. La cession sera approuvée par délibération du Conseil Municipal.

Le présent avis est publié dans les journaux « Nice-Matin » et « L'Avenir Côte d'Azur » ainsi que sur le site Internet de la Commune de Mougins (www.mougins.fr). Il est également affiché aux Centre Administratif, Services Techniques et aux extrémités du chemin ainsi que sur le tronçon.